

SOMMAIRE

Le Contexte de la campagne page 1

Le constat du système national d'observation de la sécurité en montagne

Pourquoi ?

Les solutions

L'objectif de la campagne

La communication page 3

Les cibles de la campagne

Les messages

Les outils de communication et la diffusion

Bilan du Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne pour la saison 2003-2004 page 5

Les 10 règles de bonne conduite du skieur et du snowboarder page 7

Liste des stations équipées page 8

Partenaires de la campagne page 13

LE CONTEXTE DE LA CAMPAGNE

LE CONSTAT DU SYSTÈME NATIONAL D'OBSERVATION DE LA SÉCURITÉ EN MONTAGNE

Le nombre de personnes évacuées, sur les pistes ou hors-pistes, par les services spécialisés (pisteurs secouristes, gendarmerie, CRS, ...), lors des diverses pratiques de glisse sur neige est annuellement en France de l'ordre de 50 000 personnes. Ce nombre reste globalement stable au fil des ans, avec des variations liées surtout à des formes de pratiques.

Ce problème de santé publique ne concerne pas uniquement les décès mais toute forme de traumatismes : blessures nécessitant une hospitalisation, situations de handicap qui peuvent en résulter,...

Les données de la saison 2003- 2004

L'accidentologie de la saison 2003-2004 reste élevée : 55 867 interventions des services de secours spécialisés ont été recensées entre le 1er décembre 2003 et le 31 mai 2004. 56 000 personnes ont ainsi été évacuées, 38 sont décédées [dont 23 hors-pistes et 14 pour des raisons non traumatiques].

De plus, il est important de noter que 7 décès immédiats sont survenus à la suite de collisions contre obstacles.

Enfin, une intervention des secours est effectuée tous les 11 113 passages aux remontées mécaniques, ce qui révèle une certaine stabilité par rapport aux saisons précédentes (1 intervention tous les 11 300 passages lors de la saison 2003-2004) [cf fiche du SNOSM page 5]

POURQUOI ?

Pour beaucoup de pratiquants, et notamment le public jeune, la pratique des sports de glisse rime avec liberté et plaisir, avec évasion et recherche de sensations « fortes ».

L'enquête menée en 2000 par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MJSVA) et par l'Institut National du Sport et de l'Éducation Physique (INSEP) mettait en exergue les motivations principales des pratiquants de sports de glisse :

- La recherche de sensations et de risques (dans 48 à 51% des pratiquants, le risque est recherché, l'engagement physique est sur-représenté),
- Le contact avec la nature et le rejet des pressions sociales (monde du travail),
- Le cadre familial, amical et festif.

Ces notions engendrées par le milieu montagnard font cependant oublier aux pratiquants les risques inhérents aux sports de glisse. On constate ainsi que, quelle que soit la population étudiée ou quel que soit le type de pratique, la perception du risque ne correspond pas à la réalité de l'accidentologie.

LES SOLUTIONS

La réglementation des pratiques sportives ne constitue pas la seule voie pour répondre à l'expression des besoins en matière de sécurité. En effet, la multiplicité des pratiques, la diversité des publics et les conditions de survenue des accidents témoignent de la nécessité d'informer et de prévenir.

Ainsi, depuis de très nombreuses années, les différents acteurs du monde de la glisse sur neige ont porté leurs efforts sur l'amélioration de la sécurité, en fonction de leurs domaines de compétences. Ces efforts ont porté principalement sur le matériel (skis, fixations, casques, lunettes, gants,...), et l'aménagement (tracés des pistes, croisements, entretien de la neige, protection des obstacles, neige de culture, amélioration de la sécurité et du confort des remontées mécaniques, signalisation sur les pistes,...). De nombreuses normes élaborées par l'AFNOR et/ou la Commission Européenne concernent non seulement ces matériels et ces installations, mais également les pistes de ski alpin et de ski de fond.

Mais il convient également, en complément, de porter une attention particulière aux comportements. La prévention joue alors un rôle important dans la lutte contre les accidents liés aux pratiques sportives. Elle renforce, en effet, la prise de conscience du risque par l'individu et induit un comportement plus adapté aux réalités du terrain.

L'OBJECTIF DE LA CAMPAGNE

L'objectif prioritaire de cette campagne de prévention est d'influer sur la baisse de l'accidentologie des pratiques de glisse pour les saisons à venir. Il s'agit pour cela de rappeler, par l'intermédiaire de messages simples et de supports adéquats, deux règles comportementales en condamnant leur irrespect, à l'origine de la majorité des accidents.

LA COMMUNICATION

LES CIBLES DE LA CAMPAGNE

Au regard des conditions de survenue des accidents, et bien que ceux se produisant hors piste soient les plus graves, il a été choisi de concentrer l'effort de prévention sur les pratiquants du domaine skiable « balisé et ouvert » :

- d'une part, parce que plus de 90% des pratiquants s'y concentrent et pour la plupart, ne s'en écartent pas, ce qui explique mathématiquement que la majorité des accidents s'y produise,
- d'autre part, parce que les accidents hors pistes sont la résultante de causes complexes, souvent locales et touchant fréquemment des publics avertis. Aussi, les logiques de prévention ne relèvent pas d'une action nationale d'envergure, mais plus d'une communication locale, basée sur une connaissance spécifique du site et des risques qui y sont liés.

LES MESSAGES

Les deux messages choisis ne sont pas les seules recommandations pouvant être prodiguées. En effet, il existe de nombreux conseils, dont beaucoup ne sont pas propres aux activités de glisse sur neige. Cependant, il apparaît primordial de ne pas diluer la prévention par un nombre trop important de messages.

Se préparer physiquement, adapter son matériel, respecter la signalisation ou encore prévenir les effets d'une collision par le port du casque, notamment pour les plus jeunes, sont des messages universels.

Cependant, dans la continuité de la saison passée, et compte tenu du bilan effectué chaque année par le SNOSM, deux messages visant à améliorer le comportement des usagers sont reconduits :

« Priorité au skieur aval »

Le choix de la trajectoire se fait aussi et surtout en fonction des autres skieurs. Ainsi le skieur aval (celui qui se trouve en contrebas) est-il l'un des éléments primordiaux dans le choix de la trajectoire du skieur situé en amont.

Ayant une vision globale par sa position dominante, il incombe à ce dernier d'adapter la direction de sa trajectoire.

« Maîtrisez votre vitesse »

La maîtrise de la vitesse est un élément essentiel pour sa propre sécurité et celle des autres. Elle résulte non seulement de sa capacité à maîtriser une technique en fonction de sa forme physique, de sa concentration, de son matériel, mais aussi de la qualité de la neige et de la configuration de la piste et de la visibilité. C'est elle qui permet de contrôler sa trajectoire et donc de respecter le skieur en aval et d'éviter les obstacles, soit en changeant de direction, soit en s'arrêtant.

LES OUTILS DE COMMUNICATION ET LA DIFFUSION

L'objectif de la campagne est de toucher le public concerné au cours même de la pratique. Il est, de ce fait, logique de placer les messages de prévention au cœur du domaine skiable.

Les supports sont installés sur les pylônes des remontées mécaniques les plus fréquentées, notamment par le public familial. Rappeler ces messages à un moment où le pratiquant est réceptif, mais aussi sur le point de pratiquer, paraît très opportun.

Soutenues par les professionnels des remontées mécaniques, les expériences tentées en ce sens depuis 2 ans se sont avérées positives. Ainsi, lors de la saison dernière, 49 stations ont été équipées de 218 panneaux.

Cette année, 27 stations se verront équipées de 180 supports supplémentaires, soit un total de 398 panneaux. Il s'agira à la fois de renforcer l'équipement des stations déjà concernées par la campagne 2003-2004, mais aussi et surtout, de toucher de nouvelles stations. Le choix des stations partenaires est établi sur la base du volontariat.

20 000 affichettes et 150 000 cartes postales seront par ailleurs mises à la disposition du grand public dans les principaux points de passage des stations : offices du tourisme, syndicats d'initiative, magasins spécialisés ; et relayés par les partenaires de la campagne : les écoles de ski, les centres UCPA, la gendarmerie, etc.



SYSTEME NATIONAL D'OBSERVATION DE LA SÉCURITÉ EN MONTAGNE

Bilan des interventions effectuées par les services de sécurité sur les domaines skiables alpins et nordiques pour la saison 2003-2004

Le présent document a été à partir des statistiques des interventions réalisées par les services de sécurité des domaines skiables alpins et nordiques français, recueillies par les préfectures de montagnes et transmises au Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne.

Placé sous l'autorité du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (direction des sports), du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales (direction de la défense et de la sécurité civile), le Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne (SNOSM), situé à l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme (ENSA) est piloté par un groupe de travail spécifique émanant du Conseil Supérieur des Sports de Montagne (CSSM).

LES INDICATEURS CLES DE LA SAISON 2003-2004 POUR LES INTERVENTIONS DES SERVICES DE SECURITÉ :

1 • Données de cadrage :

Le nombre des interventions des services de secours réalisé entre le 1er décembre 2003 et le 31 mai 2004 dans la quasi-totalité des stations de sports d'hiver est de 55 867 concernant la prise en charge de 55 968 personnes secourues. L'ensemble de ces missions représente, dans un panel de 52 stations, le chiffre d'une intervention tous les 11 113 passages aux remontées mécaniques.

2 • Les évacuations de personnes décédées sur le coup :

La collecte exhaustive des informations sur l'ensemble des sites concernés par l'activité en France, permet d'établir que les services de secours ont procédé à l'évacuation de :

- 10 personnes décédées par ensevelissement sous avalanche hors des pistes,
- 13 personnes décédées hors des pistes,
- 1 personne décédée sur les domaines nordiques,
- 14 personnes décédées sur les pistes

Soit un total de 38 personnes décédées auxquelles s'ajoutent 2 décès lors d'autres activités, ainsi que 14 personnes décédées pour des raisons non traumatiques.

L'indice de gravité exprimé en nombre de personnes décédées pour 100 victimes évacuées est de 0,03 sur les pistes et de 2,52 hors des pistes.

Commentaires :

- La part importante des décès non traumatiques (26% de la totalité des décédés) se confirme d'une saison à l'autre.
- Hors des pistes, près d'un décès traumatique sur deux est survenu en avalanche.

C'est également le domaine situé hors des pistes qui a été, une nouvelle fois, le plus touché par les accidents mortels avec 23 des 40 décès traumatiques.
Sept décès immédiats sont survenus des suites de collisions contre obstacles.

3 • Les évacuations de personnes blessées (sans précisions quant à la gravité) :

Dans les stations de sport d'hiver, les dommages corporels surviennent pour l'essentiel sur le domaine des pistes de ski alpin à l'occasion de la pratique d'activités de glisse sur neige. Hors des domaines skiables des stations, les autres types d'activités (piétons, etc.) représentent une proportion d'un blessé évacué pour 100 blessés toutes activités confondues.

4 • Les évolutions de la demande de secours sur les domaines skiables (huit saisons d'hiver) :

Les chiffres sont extraits d'un panel de 52 stations sélectionnées en fonction de leur représentativité au sein de chacun des 5 massifs français. Sur la base d'une moyenne de 24 000 blessés par saison (29 000 en 2003-2004) et pour un nombre de personnes transportées sur les remontées mécaniques très proche de celui de la saison précédente découlent les observations suivantes :

- par rapport à l'hiver dernier, l'augmentation de l'activité de secours a été de 1,8%. La moyenne de la hausse sur les huit dernières saisons est de 5,3%.
- Par rapport aux huit dernières saisons d'hiver, selon l'hypothèse choisie en 1996-1997, d'un blessé dans chaque activité (ski alpin, snowboarder et autres), on dénombre en 2003-2004, 1,3 skieur, 2,2 snowboarders et 18 « autres type de glisse ».
- Globalement, la demande de secours s'intensifie sur les pistes par rapport au hors-piste et se concentre en direction de personnes blessées par rapport aux indemnes.

5 • L'évolution de l'activité d'évacuation des personnes décédées :

L'analyse de l'ensemble des accidents mortels sur 7 saisons d'hiver révèle que :

- 87% sont des hommes
- 29% sont de nationalités étrangères.
- En présence d'accident d'avalanche hors des pistes, une fois sur 3, c'est une personne décédée qui est évacuée.

Commentaires :

La saison 2003-2004 se singularise par rapport aux 8 saisons précédentes par le fait :

- Que le secours est en augmentation en direction des snowboarders et autres glisses que le ski alpin
- Que les skieurs alpins sont moins demandeurs de secours et surtout d'assistance à personnes indemnes.

SNOMS-ENSA 35, route du Bouchet B.P. 24 74401 CHAMONIX CEDEX
Téléphone : 04 50 55 30 14 Télécopie : 04 50 53 47 44 – E-Mail snsom@ensa.jeunesse-sports.gouv.fr

LES 10 REGLES DE BONNE CONDUITE DU SKIEUR ET DU SNOWBOARDER

1-RESPECT D'AUTRUI

Tout skieur et snowboarder doit se comporter de telle manière qu'il ne puisse mettre autrui en danger ou lui porter préjudice.

2-MAITRISE DE LA VITESSE ET DU COMPORTEMENT

Tout skieur et snowboarder doit skier à vue. Il doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain, de la neige, du temps et de la densité de la circulation des pistes.

3-MAITRISE DE LA DIRECTION

Le skieur et snowboarder amont, dont la position dominante permet le choix d'une trajectoire, doit prévoir une direction qui assure la sécurité du skieur et snowboarder aval.

4-DEPASSEMENT

Le dépassement peut s'effectuer, par amont ou par aval, par la droite ou par la gauche, mais toujours de manière assez large pour prévenir les évolutions du skieur et snowboarder dépassé.

5-PÉNÉTRER ET S'ENGAGER SUR LA PISTE AINSI QUE VIRER VERS L'AMONT

Tout skieur et snowboarder, qui, pénètre sur une piste de descente, s'engage après un stationnement ou exécute un virage vers l'amont, doit s'assurer, par un examen de l'amont et de l'aval, qu'il peut le faire sans danger pour lui et pour autrui.

6-STATIONNEMENT

Tout skieur et snowboarder doit éviter de stationner sans nécessité sur les pistes dans les passages étroits ou sans visibilité. En cas de chute, le skieur et snowboarder doit dégager la piste le plus vite possible.

7-MONTÉE ET DESCENTE À PIED

Le skieur et snowboarder qui monte ne peut utiliser que le bord de la piste. Il en est de même du skieur et snowboarder qui descend à pied.

8-RESPECT DU BALISAGE ET DE LA SIGNALISATION

Tout skieur et snowboarder doit respecter le balisage et la signalisation.

9-ASSISTANCE

En cas d'accident, tout skieur et snowboarder doit prêter secours.

10-IDENTIFICATION

Tout skieur et snowboarder, témoin ou partie responsable ou non d'un accident, est tenue de faire connaître son identité.

Source : Fédération Internationale de Ski, Congrès 2002, www.fisski.com

LISTE DES STATIONS ÉQUIPÉES

DÉPARTEMENTS	STATIONS	SAISON 2003-2004		SAISON 2004-2005		TOTAL
		NOMBRE DE PANNEAUX	NOM DES REMONTÉES	NOMBRE DE PANNEAUX	NOM DES REMONTÉES	NOMBRE DE PANNEAUX
SAVOIE	La Plagne	6	Les Coqs Le dos rond Verdons sud	4	Recoin Mélèzes	10
	Montchavin (La Plagne)			6	Montchavin Bijolin Oierre Blanche	6
	Bellecote (La Plagne)			6	Arpette Colosse Blanchet	6
	Courchevel	6	Biolley Signal Pralong	6	Tovet Roc Munier Coqs	12
	Les Saisies	6	Roche Blanche Manant Chardons			6
	Pralognan la Vanoise	6	Edelweiss Les Coqs Chaberne	2	Ancolie	8
	Aillon le Jeune	6	Roc de Balme Rochettes Mont Pelat			6
	Notre Dame de Bellecombe	6	Plan des fours Lac Mont Rond	2	Planay	8
	Bonneval sur Arc	6	Vallonet Andagne 3000	2	Valloney	8
	Orelle	4	Peyron Rosael			4
	Peisey Valandry	6	Peisey Vallandry Plan-bois	2	Grizzly	8
	Val Cenis	4	La Ramasse Le vieux Moulin	4	Le Solbert Le Vieux Moulin	8
	Val Fréjus	2	Le Col	2	Ramour	4
Termignon	4	Girarde Les roches blanches			4	

DÉPARTEMENTS	STATIONS	SAISON 2003-2004		SAISON 2004-2005		TOTAL
		NOMBRE DE PANNEAUX	NOM DES REMONTÉES	NOMBRE DE PANNEAUX	NOM DES REMONTÉES	NOMBRE DE PANNEAUX
	Tignes	6	Les lanches Bolin Fresse	6	Grattalu Merles Chaudannes	12
	Les Arcs	6	Plagnet L'ours Marmotte	6	Plagnettes Cachette Bois de l'ours	12
	Les Karellis			4	Plan du four Chaudannes	4
	Sainte Foy			2	Arpettaz	2
	La Rosière	2	Chardonnet	4	Roches noires Eucherts	6
	Val d'Isère			4	Solaise express Village	4
	Val Thorens			6	Cascades Moutière Plein Sud	6
	Meribel			6	Combes Plan des mains Côtes brunes	6
	Valloire	6	Tihmel Lac de la vieille Montisset			6
	Crest-Voland	4	La Logère Le Cernix			4
HAUTE SAVOIE	Praz de lys	6	Le véran Haut Fleury Praz l'évêque			6
	Les Gets	4	Chavannes Les perrières	4	Les Chavannes Ranfoilly	8
	Avoriaz	6	Du tour Du Lac-Intrets Des Prolays	4	Le Stade Fornet	10
	Morzine			4	Belvédère Charniaz	4
	Mont-Saxonnex	2	Morsullaz			2

DÉPARTEMENTS	STATIONS	SAISON 2003-2004		SAISON 2004-2005		TOTAL
		NOMBRE DE PANNEAUX	NOM DES REMONTÉES	NOMBRE DE PANNEAUX	NOM DES REMONTÉES	NOMBRE DE PANNEAUX
	Le Grand-Bornand	4	Les Gettiers La Tolar	4	Haroly Lachat	8
	Praz sur Arly	6	Varoche Ban rouge Rosière			6
	Chamonix	2		6	Tête de la balme Retour pendant Les sources	8
	Chapelle d'abondance			4	Braitaz Cret Beni	4
	Seythenex			2	Sambuy	2
	Chatel			4	Pré la joux Pierre longue	4
	La croix Fry			2	Croix Fry	4
	Saint Gervais			4	Pierre latte La croix	4
	Bernex			2	Pré-Richard	2
	Flaine			6	Charariande Sairon Vernant	6
ISÈRE	Alpe d'Huez	6		6	Fontbelle Signal Lièvre Blanc	12
	Les deux alpes	6	Vallée Blanche Tourra Glaciers	6	Tourra Crête Glaciers	12
	Villard de Lans	6	Canyon Refuge Belvédère			6
	Corençon	4	Les Glovettes Les crêtes			4
	Vaujany	4	Montfrais Clot Giraud			4
	Méaudre			2	Touret	2

DÉPARTEMENTS	STATIONS	SAISON 2003-2004		SAISON 2004-2005		TOTAL
		NOMBRE DE PANNEAUX	NOM DES REMONTÉES	NOMBRE DE PANNEAUX	NOM DES REMONTÉES	NOMBRE DE PANNEAUX
ISÈRE (suite)	Autrans	2	Combe de la Quoi			2
	Collet d'Allevard	6	Grand Paul Les plagnes Tufs			6
	Saint Pierre de Chartreuse	4	Scia Balton			4
	Chamrousse	6	Gaboureaux Roche Beranger Les amoureux			6
	Col du Rousset			2	Rousset express	2
	Col de l'Arzellier			2	Les Bruyères	2
ALPES DU SUD	Auron	2	Blainon			2
	Serre-Chevalier	6	Bachas La casse du bœuf Rocher Blanc	6	Gaultier Balme Oblout	12
	Montgenèvre	4	Les gondrans Prarial	4	Rocher de l'aigle Observatoire	8
	Pra loup	6	Les agneliers Les bergeries La clappe	4	Les bergeries La garcine	10
	Saint Michel de Chaillol			2	Clot chenu	2
	Orcière Merlette	4	Bergerie Roche Rousse			4
	Aiguilles	2	Peynin			2
	Arvieux	2	La revue			2
	Abriès	2	Gilly			2
	Molines	2	La burge			2
	Ceillac	2	Girardin			2
	PYRÉNÉES	Piau-Engaly	6	Clot Mouscades Fontaine		

DÉPARTEMENTS	STATIONS	SAISON 2003-2004		SAISON 2004-2005		TOTAL
		NOMBRE DE PANNEAUX	NOM DES REMONTÉES	NOMBRE DE PANNEAUX	NOM DES REMONTÉES	NOMBRE DE PANNEAUX
PYRÉNÉES (suite)	Porte-Puymorens	6	La vignole L'estagnole Le planeil			6
	Ascou Ohilheres			2	Clot	2
	Saint Lary Soulan			4	Tourette Soumaye	4
	Guzet			2	Picou	2
	Super Bagnère			4	Lac Crabioules	4
	Font romeux préynées 2000			4	Les airelles Le calme Nord	4
MASSIF CENTRAL	Chamazel			2	Jasseries	2
	Pavin Sancy			4	Baguet Remberter	4
JURA	Les Rousses	2	Les Souvenceaux			2
	Metabief	6	Le morond Traupazy Piqueniette	2	Le morond	8
	Menthière			2	Le Pelaz	2
LES VOSGES	La Bresse	2	Belle Hutte			2
	Gerardmer	4	Grand haut Grouvelin			4

PARTENAIRES DE LA CAMPAGNE

La campagne est coordonnée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, en collaboration avec :

- Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales (Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles) ;
- Ministère de la Défense ;
- Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer (Ministère délégué au Tourisme) – Service d'Études et d'Aménagement Touristique de la Montagne (S.E.A.T.M) ;
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- Ministère des PME, du Commerce, de l'Artisanat, des Professions Libérales et de la Consommation (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) ;
- Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme (ENSA) ;
- Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne (SNOSM) ;
- Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) – Ski-France ;
- Syndicat National des Téléphériques de France (SNTF) ;
- METEO – FRANCE ;
- Association Prévention MAIF ;
- Syndicat National des Moniteurs de Ski Français – ESF ;
- Fédération Française de Ski (FFS) ;
- Nordique-France ;
- Association des Médecins de Montagne ;
- Fédération Française de Cyclisme (FFC) ;
- Fédération des clubs alpins français (CAF) ;
- Union des Centres de Plein Air (UCPA) ;
- Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) ;
- Commission de la sécurité du consommateur (CSC) ;
- Conseil Supérieur des Sports de Montagne (CSSM) ;
- Association Nationale des Directeurs des Services de Pistes.



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

95 avenue de France
75650 Paris cedex 13
Bureau de la Communication
Tél. : 01 40 45 97 97
Site internet : www.jeunesse-sports.gouv.fr

Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, dans le cadre de ses prérogatives relatives à la sécurité des pratiquants sportifs, s'est engagé, plus particulièrement depuis 1996, à initier des actions de partenariat dans les domaines de l'information et de la prévention des accidents en montagne.

Les données collationnées par le Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne (SNOSM), basé à Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme et placé sous l'égide de la Commission Information et Sécurité du Conseil Supérieur des Sports de Montagne (CSSM), permettent de fonder une réflexion sur les orientations à prendre.

Ces données issues des interventions des services de secours sur les domaines skiables alpins et nordiques des stations de sports d'hiver, en période d'exploitation, nous renseignent sur les publics les plus vulnérables, avec lesquels il est nécessaire de communiquer préventivement et de définir les préconisations relatives à la conduite à tenir sur les pistes et hors-piste.

De nombreuses avancées ont été faites. Il convient de poursuivre l'effort notamment dans les domaines de la santé, de la préparation physique et des nouvelles pratiques de glisse.

En concertation avec ses partenaires, la démarche du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative s'inscrit, conjointement avec ses services déconcentrés et établissements, dans une dynamique de sensibilisation des publics sportifs à la perception du risque et au comportement approprié.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES **DIRECTION DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILES**



Sous-Direction de la défense civile et de la prévention des risques
Bureau des risques naturels et technologiques
87-95, Quai du Dr Dervaux
92600 ASNIERES CEDEX
Tél. : 01 56 04 75 94
Site internet : www.interieur.gouv.fr

Le directeur de la défense et de la sécurité civiles, dans le cadre de la prévention des accidents de montagne, assure la présidence de la Commission de l'Information et de la Sécurité (CIS) du Conseil Supérieur des Sports de Montagne créée le 16 octobre 1984.

La Commission de l'Information et de la Sécurité créée au sein du Conseil Supérieur des Sports de Montagne est chargée de donner au président du CSSM un avis sur les questions relatives à l'information, à la prévention et à la sécurité dans le domaine des sports de montagne.

Cette commission assure également un rôle de coordination nationale et d'information pour l'ensemble des opérations relatives au secours, à la prévention, à la formation et à la recherche en matière de sécurité des sports de montagne.

Au sein de la CIS, un système national d'observation a pour mission de collecter, traiter et analyser les données relatives aux accidents de montagne depuis le mois d'avril 1997 afin d'orienter les recherches et de fixer les priorités en matière de sécurité. La direction de la défense et de la sécurité civile participe aux campagnes de prévention des accidents d'été et d'hiver depuis cinq ans aux côtés des administrations et des professionnels concernés, avec l'appui efficace de toutes les préfectures de montagne.



MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AU TOURISME

SEATM
Marcel DENARIE
Aérodrome
73190 Challes-les-Eaux
Tél. : 04 79 72 85 80

Site internet : www.tourisme.gouv.fr

Le ministère délégué au Tourisme est chargé de la mise en oeuvre de la politique nationale du tourisme définie par le gouvernement. Il est placé sous la tutelle du ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer.

Cette politique s'articule autour de quatre axes :

- ***La promotion de la France***

Dans un contexte de forte concurrence, et afin de conforter la France dans son rang de première destination touristique mondiale, le ministère délégué au Tourisme mène, parallèlement au développement de la qualité de l'offre, une politique ambitieuse en matière de promotion tant en France qu'à l'étranger.

- ***Le soutien aux entreprises***

Le tourisme constitue un atout pour l'économie française tant par les revenus qu'il génère que par les emplois qu'il crée. Pour aider les acteurs du tourisme, le ministère délégué au Tourisme met en oeuvre des mesures et des dispositifs permettant de soutenir durablement leur activité.

- ***L'aménagement du territoire***

En favorisant l'attractivité de certaines régions ou filières touristiques, le ministère délégué au Tourisme contribue, notamment au travers des contrats de plan Etat-Régions (CPER), au rééquilibrage des flux touristiques et à l'aménagement du territoire.

- ***L'accès aux vacances pour tous***

Le ministère délégué au Tourisme contribue à faciliter l'accès aux vacances du plus grand nombre, notamment les personnes qui en sont exclues en raison de leur handicap ou de leurs ressources.

Pour mener à bien toutes ces missions, le ministre délégué au Tourisme, Léon BERTRAND, dispose, outre de l'inspection générale du Tourisme, de la direction du Tourisme et du conseil national du Tourisme ; il s'appuie par ailleurs sur six organismes associés.

La direction du Tourisme, administration centrale, a pour mission de mettre en oeuvre la politique touristique définie par le ministre délégué. Elle veille à son application, en élabore les réglementations, la valorise et procède à son évaluation. Elle prépare la politique internationale aux plans bilatéral et multilatéral.

MÉTÉO-FRANCE - SERVICE DE LA COMMUNICATION ET DE LA COMMERCIALISATION



1, quai Branly
75340 PARIS CEDEX 07
Site internet : www.meteo.fr

Dans le cadre de sa mission de sécurité des personnes et des biens, Météo-France (établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé des Transports) surveille et prévoit le comportement de l'atmosphère, du manteau neigeux et de l'océan superficiel, et alerte les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux. Ses centres départementaux sont en relation étroite avec les services locaux de protection civile (sécurité civile, services d'annonce des crues...).

Météo-France a développé une offre de produits et services adaptés à divers secteurs d'activité (BTP, routes, médias, agriculture, tourisme, collectivités locales, etc.). Météo-France propose également au grand public des services de prévision consultables en permanence par téléphone, Minitel et sur internet.

SYNDICAT NATIONAL DES TÉLÉPHÉRIQUES DE FRANCE (SNTF)



21, chemin des Sources
38246 MEYLAN CEDEX
Tél. : 04 76 90 51 27
Site internet : www.sntf.org
Mèl : info@sntf.org
Contact Presse : Serge RIVEILL, Chargé de Mission Pistes

Le syndicat a pour objet de :

- resserrer les liens de confraternité entre les membres d'une même profession,
- faciliter l'étude des questions d'ordre général et économique concernant l'exploitation de remontées mécaniques et de domaines skiables,
- créer un centre de surveillance et d'action pour la défense des intérêts généraux et particuliers de ses membres, constituer un bureau de consultations, de conciliation et d'arbitrage pour le règlement des affaires contentieuses.



LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE (DIRECTION CENTRALE DES COMPAGNIES RÉPUBLICAINES DE SÉCURITÉ)

Place Beauvau
75800 PARIS cedex 08
Mèl : cneas.dzlyon-dccrs@interieur.gouv.fr
Tél. : 04 50 55 87 11

Depuis 1948, la Police Nationale participe à la sécurité et au secours en montagne au travers des unités spécialisées des C.R.S. Le Centre National d'Entraînement à l'Alpinisme et au Ski (C.N.E.A.S.) des C.R.S. a été créé à Chamonix dès 1955. Il a pour mission de sélectionner et former les sauveteurs dans toutes les activités de montagne : escalade, randonnée, alpinisme, ski, canyoning, spéléologie, recherche cynophile en avalanche.

Plus de deux cents policiers hautement spécialisés (guides de haute montagne, moniteurs de ski, brevetés d'état spéléologie, maîtres chien d'avalanches ou chefs de caravane de secours) sont ainsi répartis dans la plupart des massifs alpins et pyrénéens pour assurer toute l'année des missions de secours, notamment au départ des postes de police et de sécurité implantés dans les hautes vallées montagnardes.

Placés sous l'autorité des préfets, ils interviennent avec l'appui des hélicoptères de la Sécurité Civile ou de la gendarmerie et les équipes médicales spécialisées du SAMU.

Les C.R.S. participent à la prévention des accidents de montagne sous plusieurs formes :

- Présence permanente active et information du public dans les postes de secours.
- Rocher d'Escalade itinérant qui sillonne les routes de France, permettant d'initier le grand public à l'escalade, et de relayer les campagnes de prévention au-delà des zones de montagne.
- Participation active aux travaux du Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne, notamment par le recueil de données lors des interventions de secours.



SYNDICAT NATIONAL DES MONITEURS DU SKI FRANÇAIS

Président : Gilles CHABERT

Contact : Fernand MASINO, Vice-président du SNMSF
6, allée des Mitailles
38240 MEYLAN

Tél. : 04 76 90 67 36

www.esf.net

Le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français, les 250 écoles et leurs 15 200 moniteurs sont particulièrement attachés à défendre la sécurité des pratiquants dans le milieu spécifique que constitue la montagne.

Cet engagement se matérialise aussi bien dans sa participation à la campagne de prévention sous l'égide du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative que dans son attachement à défendre un haut niveau de qualifications professionnelles français ou à définir une plate forme de compétence minimum des professionnels de l'espace européen pour permettre la libre circulation.

PRÉVENTION MAIF



Contact Presse : Isabelle MAGNERON
(Prévention MAIF - 50 avenue S.Allende – 79000 NIORT)

Tél 05 49 73 84 95 – Fax 05 49 73 78 07

Mèl : i-magneron@marcireau.fr

www.maif.fr (rubrique prévention et recherche)

Son action et les raisons de son engagement

La MAIF, Mutuelle du monde de l'Education, de la Recherche, de la Culture et des Loisirs, s'est toujours impliquée dans l'activité de prévention en développant aide et conseil auprès de ses sociétaires. Cette volonté d'agir en amont de l'accident s'est traduite en 1980 par la création de l'association Prévention MAIF et par celle, en 1989, de la Fondation MAIF qui soutient la recherche scientifique sur la prévention du risque.

La mission de Prévention MAIF consiste à contribuer à la mise en place d'une éducation à la sécurité d'intérêt

général grâce à l'engagement de 2000 bénévoles qui mettent à son service leur savoir-faire pédagogique, essentiellement en milieu scolaire. Depuis l'origine, Prévention MAIF est partenaire des pouvoirs publics pour aider à la conception de supports et d'actions visant à sensibiliser un large public sur des sujets majeurs de sécurité. Ainsi, elle a reçu en 2001 l'agrément national d'association éducative complémentaire de l'enseignement public et, en 2003, celui d'association nationale de jeunesse et d'éducation populaire.

Le champ du risque est large : si les risques domestiques et routiers occupent une place prépondérante au sein de son action, Prévention MAIF s'intéresse également à ceux liés aux activités de la vie courante, comme les sports et loisirs. C'est pourquoi elle s'est associée au projet de campagne d'information piloté par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Elle a été par ailleurs sensible à la méthodologie de ce projet reposant sur le rapport du SNOSM qui met en évidence le besoin d'information et de prévention face à des pratiques croissantes. Les conclusions de ce rapport sont par ailleurs en totale corrélation avec le constat que fait la MAIF quant à la spécificité des accidents en montagne l'été, qu'il s'agisse d'activités encadrées ou non.

Conseiller et informer afin que chacun adopte des comportements adaptés et responsables : en apportant un soutien financier à cette action et diffusant ce dépliant auprès des assurés MAIF et Filia-MAIF, Prévention MAIF souhaite contribuer à amplifier le message de prévention. Elle veille ainsi à assurer un relais auprès des enseignants en leur proposant, par exemple, un cédérom destiné à sensibiliser les enfants aux risques de la vie courante et des loisirs.

DGCCRF
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES



Monsieur Gérard PERUILHE
Responsable de la Mission affaires générales et communication
Tél. : 01 44 97 23 91 Fax : 01 44 97 30 36
Mèl : agcomm@dgccrf.finances.gouv.fr

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a, au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, la mission de veiller au bon fonctionnement des marchés. Sa mission se décline en trois objectifs étroitement imbriqués : assurer le libre jeu de la concurrence et la loyauté des transactions, protéger les intérêts économiques des consommateurs dans leur vie quotidienne, veiller au respect de la sécurité et de la qualité des biens et services. Dans le cadre de ce dernier objectif, elle participe activement aux actions menées en faveur de la prévention et de la réduction des accidents domestiques, aux campagnes de sensibilisation ou d'information des consommateurs et mène les enquêtes nécessaires pour s'assurer de la sécurité des produits mis sur le marché.

ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE (ANMSM)– SKI FRANCE



61, Bd Haussmann
75008 PARIS
Tél. : 01 47 42 23 32
Site internet : www.skifrance.fr
Mèl : bienvenue@skifrance.fr

L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM), présidée par Gilbert BLANC-TAILLEUR, maire de St Bon Courchevel, regroupe 101 stations réparties sur les 7 principaux massifs français (Alpes du Sud, Auvergne, Isère, Massif des Vosges, Montagnes de Jura, Pyrénées, Savoie Haute-Savoie).

L'ANMSM intervient auprès des Pouvoirs Publics sur toutes les questions administratives, juridiques et fiscales intéressant l'organisation et la gestion des stations dont elle assure la promotion par le biais de sa commission SKI FRANCE.

Parmi ses préoccupations majeures, celle de prévenir, hiver comme été, les accidents en montagne en participant aux campagnes de sécurité est une priorité.

L'ANMSM est représentée au sein de divers organismes nationaux : le Comité des Finances Locales, le Conseil National du Tourisme, le Conseil Supérieur des Sports de Montagne. Son action tend à assurer le développement du tourisme en montagne et celui du ski.



LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME (FFC)

5, rue de Rome
93561 Rosny-sous-Bois Cedex
Tél : 01.49.35.69.24
Site internet : www.ffc.fr

Chaque année, la Fédération Française de Cyclisme propose des activités qui correspondent à une véritable demande des amoureux des sports de pleine nature et de montagne. D'une manière générale, les cyclistes et vététistes adeptes de montagne sont de plus en plus nombreux à partager les plaisirs et les effets bénéfiques d'une pratique physique saine et proche de la nature. En hiver, la pratique du ski, en activité de loisir, s'inscrit dans les programmes de préparation physique générale d'un nombre croissant de compétiteurs.

Par ailleurs, dans la poursuite de ses objectifs de développement, la FFC a toujours placé la sécurité au premier plan de ses priorités. Elle se réjouit donc de collaborer efficacement aux campagnes de sensibilisation initiées par les pouvoirs publics et leurs différents partenaires institutionnels, dans les domaines de l'information et de la prévention des accidents en montagne.



Une association au service des jeunes :

Créée en 1965 l'UCPA, l'Union nationale des Centres sportifs de Plein Air, est une union d'associations uniques en France, composée exclusivement de personnes morales. Elle est administrée par les pouvoirs publics, dont le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et le ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche, les collectivités territoriales ainsi que les grands mouvements de jeunesse et d'éducation populaire et les principales fédérations sportives de sports de plein air. Elle inscrit ainsi son projet humaniste, social et citoyen - permettre au plus grand nombre de jeunes d'accéder, dans les meilleures conditions de sécurité, aux pratiques sportives de plein air - dans le prolongement du service public et participe de la mise en œuvre des politiques publiques destinées à la jeunesse. Générosité, convivialité, épanouissement, découverte de soi et des autres constituent ses valeurs fondatrices.

L'UCPA remplit depuis son origine trois missions, qui se déclinent en trois métiers, au service de l'ensemble des jeunes français mais aussi Européens, âgés de 7 à 39 ans.

Vacances :

Le premier concerne l'animation sportive, principalement sur le temps des vacances. Pour l'UCPA, les vacances sont un temps fort non seulement d'accès aux activités sportives, à l'éducation et à la formation mais elles représentent aussi des portes à ouvrir sur la vie, la mixité sociale, la rencontre et l'ouverture vers les autres. Chaque année, près de 200 000 jeunes adultes et plus de 60 000 mineurs s'inscrivent à un stage organisé par l'UCPA, que celui-ci se déroule dans un centre ou au cours d'une itinérance, en France ou à l'étranger.

Formation :

La formation professionnelle des jeunes dans le champ des métiers du sport et de l'animation constitue le second métier de l'UCPA, qui met en place pour cela tous les ans près de 80 dispositifs de formation. Cette mission est mise en œuvre dans le prolongement du service public de formation, en partenariat avec les services déconcentrés et les établissements publics du ministère des Sports. L'UCPA forme ainsi près de 1 200 stagiaires par an (soit 294 000 heures de formation) aux différents brevets d'Etat des sports de plein air, et intervient dans plusieurs grandes régions françaises (Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Aquitaine...). Toujours à la pointe des nouvelles tendances, elle a également créé en 2001 la première école de Djs en France, qui permet d'obtenir le diplôme d'Etat d'Animateur musical et scénique.

Loisirs :

Le troisième champ d'intervention est constitué par les loisirs sportifs de proximité, qui se développent au cœur des villes ou en leur périphérie proche, sur les lieux de vie des jeunes. Au moyen d'une politique volontariste et d'innovation forte, en créant notamment des espaces sportifs mobiles, l'UCPA est devenue le premier opérateur au service des collectivités de mise en œuvre des pratiques d'accessibilité sportive de proximité, mais aussi de programmes de solidarité et de co-développement afin de lutter contre l'exclusion. Ce sont près de 50 000 jeunes qui, chaque année au travers de plus de 800 opérations, s'initient à une pratique sportive.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES SPORTS DE MONTAGNE

Jean-Marie GROLLIER, ENSA
35 rue du Bois du Buchet
74 401 Chamonix-Mont Blanc
Tél : 01.43.19.56.70
mèl : guy.le-goff@csc.finances.gouv.fr

Le Conseil supérieur des sports de montagne a été mis en place par décret en 1983.

Présidé par le ministre chargé des sports, c'est une structure qui associe les administrations et les institutions professionnelles ou représentant les collectivités territoriales concernées par les sports de montagne.

Il a un rôle consultatif sur toutes les questions relatives aux sports de montagne.

Son activité se traduit par les travaux de ses deux commissions spécialisées :

- **La commission « information et de la sécurité »**, présidée par le directeur de la défense et de la sécurité civiles du ministère de l'intérieur.

Cette commission est chargée de donner un avis sur les questions relatives à l'information, à la prévention et à la sécurité dans le domaine des sports de montagne.

- **La commission « formation emploi »**, présidée par le délégué à l'emploi et aux formations du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Elle émet un avis et travaille sur tous les sujets relatifs aux professions, aux diplômes professionnels et aux formations de l'encadrement sportif des sports de montagne (ski alpin, ski de fond, alpinisme et de leurs disciplines assimilées).

Depuis le 25 octobre 2004 (arrêté publié au JO du 5/11/04) un "pôle national des métiers de l'encadrement du ski et de l'alpinisme" est créé au sein de cette commission. Celui ci a pour mission d'assurer une veille en matière de contrôle des activités sportives de ski et d'alpinisme et de constituer au niveau national un référent pour les services de l'Etat; de concourir à l'information des personnes et des structures en matière d'encadrement des activités sportives du ski et de l'alpinisme ; de participer à la coordination des actions de formation et au traitement des demandes d'équivalences de diplômes étrangers dans le domaine du ski et de l'alpinisme ; d'apporter sa connaissance de terrain et son expertise aux différents acteurs concernés par le ski et l'alpinisme.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS (C.S.C.)



Guy LE GOFF, Chargé de communication
Cité Martignac
111, rue de Grenelle
75353 PARIS 07 SP
Tél : 01.43.19.56.70
mèl : guy.le-goff@csc.finances.gouv.fr

La C.S.C. est une autorité administrative indépendante créée par la loi du 21 juillet 1983 (article L.224 du Code de la Consommation). Elle a pour mission la prévention des risques liés à l'utilisation des produits et services. Pour ce faire, elle fournit aux pouvoirs publics des avis relatifs à des produits ou des services dangereux, elle informe les consommateurs par le biais de communiqués de presse, de campagnes de prévention et de fiches pratiques. Enfin, elle participe à l'élaboration des recensements statistiques relatifs aux accidents domestiques. Elle travaille sur saisine de toute personne physique ou morale et peut s'auto-saisir en cas de besoin. Sur son site Internet, vous retrouvez l'essentiel de ses avis, communiqués de presse et autres informations utiles en matière de sécurité des produits et services.

ASSOCIATION DES MEDECINS DE MONTAGNE

Contact : Virginie PIDOU, Chargée de mission
Médecins de Montagne
132 avenue des Bernardines, 73000 CHAMBERY
T. 04 79 96 43 50 / F. 04 79 96 43 51
mèl info@mdem.org
Site internet : www.mdem.org

Médecins de Montagne regroupe aujourd'hui plus de 250 médecins généralistes installés en station de sport d'hiver françaises et spécialisés dans la traumatologie du ski et la médecine de montagne.

Depuis 1953, elle s'attache particulièrement à :

- améliorer la qualité des soins en station ;
- agir en faveur de la prévention des accidents de sports d'hiver ;
- faire connaître et défendre la spécificité de l'exercice de la médecine des sports d'hiver.

Principales activités :

- Publication annuelle d'études épidémiologiques sur les différentes pathologies du ski, du snowboard et des autres sports d'hiver ;
- Organisation de séminaires et conférences pour la formation des praticiens,
- Diffusion de ses conseils de prévention pour le grand public notamment à travers leur présence au sein de nombreuses campagnes de prévention.
- Gestion d'un service "Centrale d'achat" pour tous ses adhérents, afin de leur faire bénéficier des tarifs les plus bas. Ce service est réservé aux membres à jour de leur cotisation.
- Rédaction et édition de bulletins trimestriels.
- Gestion de son site Internet : www.mdem.org avec
 - un espace public, avec des conseils et statistiques, destiné aux grand public et aux journalistes ;
 - un espace médecin avec des informations sur les congrès, des petites annonces professionnelles, des liens... destiné aux professionnels de la médecine ;
 - un espace membre, protégé par un mot de passe, réservé aux membres de l'association.

Les études épidémiologiques de Médecins de montagne

Le réseau médical d'observation du risque à ski de Médecins de Montagne rassemble plus d'une soixantaine de médecins répartis dans une quarantaine de stations de sports d'hiver du territoire français (Alpes – Pyrénées – Jura).

Depuis son informatisation en 1992, le réseau d'épidémiologie de l'association a analysé près de 350 000 blessés sur les pistes. Le réseau bénéficie d'une aide et d'un engagement très important des services des pistes.

Médecins de Montagne a donc su développer un réseau d'épidémiologie performant. Ses résultats ont notamment servi de base pour développer la campagne d'incitation au port du casque "Mettez un casque à vos enfants".

INSTITUT NATIONAL DE PRÉVENTION ET D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ (INPES)

42, Boulevard de la Libération
93203 SAINT-DENIS CÈdex



Tél. : 01.49.33 22 22

Fax : 01 49 33 23 90

Site internet : www.inpes.sante.fr

L'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de la Santé et de la Protection sociale. Créé par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, il s'est constitué à partir de la transformation du Comité français d'éducation pour la santé (CFES), dont les missions sont profondément élargies.

L'INPES a une triple mission. Tout d'abord, il exerce une mission d'expertise et de conseil en matière de prévention et de promotion pour la santé (ex : Etudes permanentes sur l'évolution des connaissances, attitudes et comportements de santé de la population). Il œuvre pour le développement de l'éducation pour la santé et de l'éducation thérapeutique sur l'ensemble du territoire, en tant que mission de service public (ex : soutien aux comités régionaux et départementaux d'éducation pour la santé, actions locales, centre de documentation, partenariat avec l'éducation nationale). Enfin, il est chargé des programmes nationaux (ex : pratiques addictives, maladies infectieuses ou chroniques, accident de la vie courante, hygiène et qualité de vie, santé mentale) à travers des campagnes de communication publiques, des outils pédagogiques, des publications ou tout autre action en rapport avec les objectifs poursuivis.

ASSOCIATION DES DIRECTEURS DES SERVICES DE PISTES

Service des Pistes
Les Menuires
73440 SAINT MARTIN DE BELLEVILLE
Tél : 04.79.00.64.47 – Fax : 04.79.00.67.01

Mèl : adsp.France@wanadoo.fr

L'ADSP regroupe 132 Adhérents. Ces Directeurs de Service de Pistes exercent dans tous les massifs français : Alpes du Nord, Alpes du Sud, Vosges, Jura, Massif Central, Pyrénées y compris Andorre.

L'ADSP a pour objet de confronter les expériences et les savoir-faire de nos stations, d'améliorer notre offre « domaine skiable » vers nos clients en terme de ski, dont la sécurité et les secours font parties intégrantes.

Nos interventions sont diverses :

- Formation des Pisteurs-Secouristes (l'ADSP est agréée par le Ministère de l'Intérieur),
- Formation des Maîtres Chiens au travers de l'ANENA,
- Formation des Artificiers,
- Participation aux travaux de normalisation des pistes de ski :
 - Balisage – Signalisation – Information,
 - Drapeau d'avalanche,
 - Définition des pistes de ski,
 - Matelas et filets de protection.

- Participation aux travaux d'amélioration de la sécurité du travail avec la CRAM et également au niveau européen pour les engins de damage,
- Collaboration active avec l'Association des Maires des Stations de Montagne,
- Collaboration technique avec le Syndicat des Téléphériques de France (SNTF),
- Campagne de Prévention avec les différents partenaires.

NOS MISSIONS :

Touristiques :

- Entretien d'été,
- Fabrication de neige,
- Damage et travail de la neige.

Sécurité – Secours :

Sécurité préventive :

- Information,
- Déclenchement préventif des avalanches,
- Balisage, signalisation,
- Nivo météo (avec Météo France) prévision des risques d'avalanche.

Secours :

- Intervention,
- Evacuation vers les cabinets médicaux,
- Intervention avec le secours médicalisé hélicoptéré,
- Recherche en avalanche.

L'ADSP a toujours prôné le travail de prévention pour la sécurité des domaines skiables, tout en améliorant en permanence la qualité des secours.